



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brevets

Question écrite n° 65994

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le rapport d'information de M. Francis Grignon, fait au nom de la commission des affaires économiques du Sénat, sur « l'utilisation des brevets par les entreprises françaises ». Dans ce rapport, M. Grignon propose d'accompagner les PME par l'instauration de tarifs dérogatoires pour les premiers dépôts en France des PME indépendantes, des chercheurs, et des inventeurs individuels. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la propriété industrielle, la politique du Gouvernement consiste à assurer, pour tous les types d'entrepreneurs, l'accès à la protection juridique des inventions au coût le plus faible possible. Les redevances pratiquées par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) sont d'ailleurs parmi les plus basses en Europe. Elles ont connu, ces dernières années, une grande stabilité, et même une baisse sensible pour la redevance de rapport de recherche pour les brevets qui est passée de 4 500 francs en 1998 à 2 100 francs le 1er janvier 2000. La pratique de redevances préférentielles, outre le problème juridique qu'elle pourrait poser au regard du principe d'égalité, rendrait impérative, en vue d'éviter la fraude, l'organisation d'un système de contrôle des conditions d'éligibilité au tarif préférentiel. Cela pourrait s'avérer lourd et coûteux pour un gain minime compte tenu du niveau actuel des redevances. L'INPI demeure à la disposition des utilisateurs, au bureau d'accueil de Paris et dans les délégations régionales, comme par l'intermédiaire de son site Internet (www.inpi.fr), afin de leur fournir des informations et une assistance personnalisée pour l'accomplissement des formalités.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65994

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5318

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 62